

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008  
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-15

Séance du vendredi 8 février 2008

**COMMANDE PUBLIQUE  
RD 417 - DEVIATION DE WINTZENHEIM  
LOT 1 - CONTRÔLE EXTERIEUR DES TRAVAUX**



**AVENANT N°1 AU MARCHE 138/06**

La Commission Permanente du Conseil Général,

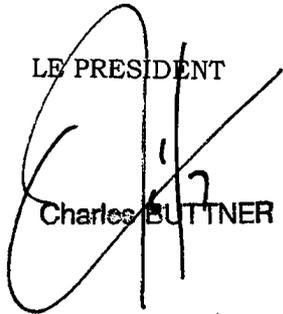
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 - 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 27 mai 2005 approuvant l'opération et du 3 mars 2006 portant autorisation de signer le marché correspondant,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les compléments à apporter au prix n°5 nécessaires aux suivis et contrôles de la méthode alternative de clouage et de la réduction de l'épaisseur du mur de soutènement de la trémie,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°138/06 conclu avec le CETE de l'EST de STRASBOURG (67035) pour un montant de 6 000.00 € HT (soit 7 176.00 € TTC) soit une augmentation de 2.84 % du montant du marché initial.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER